

„ leurs syndics. ——— Quand, sur la fin de  
 „ 1789, les Etats de Brabant, assemblés en  
 „ petit nombre à Breda, déclarerent, par leur  
 „ Manifeste, que l'empereur Joseph étoit dé-  
 „ chu de sa souveraineté dans le duché, leur  
 „ autorité ne fut pas contestée, relativement à  
 „ cette dégradation, parce qu'ils n'avoient pas  
 „ eu, dans leur assemblée, des députés de tou-  
 „ tes les petites villes & de tous les gros bourgs  
 „ du duché. S'ils exercent un tel acte d'au-  
 „ torité, c'est à-dire, le plus grand possible,  
 „ celui d'ôter la couronne ducale de la tête du  
 „ chef de la puissante maison d'Autriche, celui  
 „ de la lui ôter légitimement, quoique sans  
 „ convocation extraordinaire, quelle plus grande  
 „ raison les obligeroit, les détermineroit en ce  
 „ moment, à amplifier leur nombre? Quelle  
 „ plus grande raison auroient-ils de déroger à  
 „ l'usage, devenu loi depuis tant de siècles, de  
 „ n'appeller plus à leur assemblée que des dé-  
 „ putés des chefs-villes du Brabant, pour en  
 „ composer leur Tiers-Etat? ——— D'ailleurs,  
 „ quand il ne s'agissoit, non de raisonner sur  
 „ la constitution de la patrie, qui est fixe &  
 „ invariable, mais de la défendre à main ar-  
 „ mée, falloit-il, pour seconder, par des or-  
 „ dres relatifs à cette défense, les vœux & les  
 „ actions de tout un peuple, d'autres chefs que  
 „ ceux à qui ce peuple avoit eu recours dans  
 „ l'oppression? Il eut été à craindre, vu la  
 „ proximité de la contagion Françoisse, qu'après  
 „ avoir déclaré à toute l'Europe que nous n'a-  
 „ vions, en nous soulevant contre l'empereur  
 „ Joseph, d'autre but que celui de maintenir  
 „ notre constitution, nous ne nous donnassions  
 „ le criminel ridicule d'en vouloir altérer l'es-  
 „ prit, d'en vouloir changer le moindre article.